

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Décembre 2011

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Louis LOPPÉ, Mme Michèle LEMERCIER, M. Christophe BÉCHU, Mmes Simone RABINEAU, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, Annick GILLES, M. Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Daniel FOUGERAIS, Mmes Denise CARDINAL, Georgette TOUCHEFEU, Mlle Odile REBOURCIER, Mmes Christine BERTHELOT, Sylvie RUAMPS, MM. Christophe DÉMAS, Christophe BETTON, Max DERENNE

Étaient représentés : Mme Jacqueline ARCANGER, Mr Arnaud MOUSSAY, Mme Blandine CHRÉTIEN, MM Gérard HUARD, Paul GARNIER, Mme Sylvie BLIN, Mr Stéphane BIGOT qui avaient donné procuration respectivement à MM. Albert LEBLANC, Gérard LEMONNIER, Mme Michèle LEMERCIER. Mr Louis LOPPÉ, Mr Alain BELLAY, Mme Annick GUILLAUME, et Mr Christophe BETTON conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 24 Novembre est adopté par tous les présents.

Mme Corinne MERZOUK a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N°39-2011 : Renégociation pour 3 ans (2012 à 2014) des Assurances Statutaires du Personnel (décès, maladies professionnelles et accidents du travail) : attribution de ce contrat à la Société APRIL Entreprise et Collectivités pour le compte de la Société Mutuelle Bleue sur la base d'un taux de 0,48 % .

N°40-2011 : Fixation des tarifs des différentes activités organisées par le Service Jeunesse pendant les vacances de Noël

N°41-2011 : Renégociation pour 3 ans (2012 à 2014) de l'Assurance dommage aux biens : attribution de ce contrat à la Société MMA – Avenue A.Briand à ERNEE pour un montant annuel de 13 745,68 € TTC sur la base de 0,26 € le m².

N°42-2011 : Renouvellement pour l'année 2012 de la location d'une partie des dépendances de la ferme de Charné pour un loyer annuel de 500 €.

N°43 -2011 : Réalisation d'un prêt de 1 125 000 € auprès de la Caisse des Dépôts , sur une durée de 15 ans, taux fixe 4,51 %, pour financement des travaux d'équipement 2011

N°44 -2011 : Attribution du marché de fourniture de combustible 2012 à la Société EURO FIOUL SERVICES de Montaudin-Erneé et du marché de fourniture de carburant (gazole) à la Société COMBUSTIBLES DE L'OUEST de Vern sur Seiche (35)

N° 45 –2011 : Attribution du contrat assurance dommages-ouvrage des logements de la nouvelle gendarmerie à la Société Groupama pour une cotisation, sans franchise, de 13 416,90 € TTC

PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'EX-CANTINE GARDERIE Bld DUVIVIER VALIDATION DE L'ETUDE SYNERGIES

La commune a mandaté l'Association SYNERGIES pour établir une étude d'amélioration énergétique portant sur l'ex-cantine garderie Bld Duvivier.

Pour mémoire ce bâtiment aura vocation à recevoir à l'étage une salle de réunion, au rez de chaussée des bureaux dédiés au Centre Médico Scolaire ainsi qu'au Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés (RASED) et dans l'ancienne garderie de l'école maternelle une salle d'activités pour l'école.

Après exposé, le Conseil Municipal. :

* **prend acte** de l'ensemble des préconisations prescrites par cette étude

En terme d'équipement : séparation des circuits de distribution de chauffage, mise en place de dispositif de régulation et de programmation, installation d'une chaudière indépendante, installation de dispositif d'économie d'eau, contrôle et programmation des éclairages...

Concernant le bâti : remplacement des portes et fenêtres existantes (bois avec isolant), isolation des murs par l'intérieur, remplacement de l'isolation des combles.

* **mandate** Monsieur le Maire pour faire chiffrer l'ensemble de ces travaux étant rappelé qu'en fonction de son coût, cette opération de restructuration sera phasée en plusieurs tranches, l'objectif étant également de solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au titre de la performance énergétique.

MISE EN ŒUVRE D'UNE ETUDE D'URBANISME PREALABLE A L'AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS EN CENTRE VILLE

En complément de sa candidature à une nouvelle opération urbaine du développement du commerce, de l'artisanat et des services (FISAC), et afin de disposer d'un plan de référence cohérent visant à redynamiser le centre ville à court et moyen terme, le Conseil municipal décide :

* **de mettre en œuvre** une étude d'urbanisme portant sur les sept secteurs suivants :

Secteur 1 - quartier de l'Eglise constitué des places de l'Eglise, Voisin, Châtelets ainsi que l'îlot bâti de « l'ancienne école des Châtelets »

Secteur 2 - rue nationale et Place Mazarin

Secteur 3 - boulevard G^{al} Duvivier (RN 12) tronçon ex-garage auto → carrefour St Antoine

Secteur 4 - carrefour S^t Antoine (RN 12) Avenue A. Briand → rue J. Moulin et Bld Pasteur → jusqu'au n° 8b

Secteur 5 - rue Jean Moulin et son intersection avec l'avenue du G^{al} de Gaulle

Secteur 6 - abords du Foyer Résidence D^f Jacquelin (chemin piétonnier vers les Sémondières et réorganisation des stationnements).

Secteur 7 - Avenue Carnot → jusqu'à rue de la Vallée et Place Noë Guesdon

* **approuve** à cet effet le cahier des charges de consultation **et autorise** Monsieur le Maire à procéder à un appel à concepteur.

INTERCOMMUNALITÉ

TRANSFERT EN PLEINE PROPRIÉTÉ DE LA PISCINE FRANCIS CHANCEREL ET DES ABORDS NECESSAIRES A LA FUTURE PISCINE COMMUNAUTAIRE DE L'ERNEE

Par délibération du 11 décembre 2006 le Conseil Municipal a transféré à la communauté de communes de l'Ernée, à titre gratuit, avec effet au 1^{er} janvier 2007 la piscine municipale dans le cadre d'une mise à disposition prévue par les articles L 1321-1 et L 1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur le plan du droit, cette mise à disposition implique que la commune est restée juridiquement propriétaire de la piscine mais que la Communauté de Communes se substitue à la commune dans les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit d'aliénation.

Pour permettre à la Communauté de Communes de procéder au démantèlement de la piscine actuelle et de reconstruire in situ une nouvelle piscine à statut communautaire, le Conseil Municipal :

* **décide de céder** à la Communauté de Communes la piscine actuelle ainsi que ses abords sur la base d'un euro symbolique (la valeur représentative du bien étant estimée à 75 000 € par les Domaines), l'ensemble représentant une superficie cadastrale de 35a 55ca.

* **autorise** Monsieur le Maire à signer à cet effet l'acte à intervenir.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS – CESSION DE L'EMPRISE FONCIERE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été convenu avec la Communauté de Communes, sous condition de financement, de construire une chaufferie bois sur le site du camping pour alimenter en réseau de chaleur à la fois la piscine communautaire et les équipements de la commune (futurs gendarmerie et salle de sports, voire dojo).

Ce projet implique que la Communauté de Communes devienne propriétaire de l'emprise foncière nécessaire soit après bornage 3a 22ca.

Après avis des Domaines, le Conseil Municipal décide :

* **de céder** ce terrain à l'Euro symbolique à la Communauté de Communes (la valeur représentative de ce bien étant estimée à 30,00 € le m² par les Domaines)

* **et autorise** Monsieur le Maire à signer à cet effet l'acte à intervenir.

RECONDUCTION DE L'OPERATION CENTRE ANCIEN PROTÉGÉ POUR LA PERIODE 2012-2014

Après avoir dressé le bilan de cette opération depuis sa création, le Conseil Municipal **décide** :

* **de poursuivre** jusqu'en 2014 cette opération de restauration du bâti inscrit à la ZPPAUP et de reconduire à cet effet les aides communales suivantes :

- ◆ plafond subventionnable des travaux : 20 000 €
- ◆ taux d'intervention communal :
 - 25 % pour les bâtiments remarquables représentant une subvention maximale de 5 000 €
 - 20 % pour les bâtiments intéressants représentant une subvention maximale de 4 000 €
 - 15 % pour les immeubles d'intérêt moyen représentant une subvention maximale de 3 000 €
 - 25 % pour les murs répertoriés représentant une subvention maximale de 5 000 €

* considérant que l'opération « quartier du Baril » arrivera à échéance fin 2011, **de reporter** ce dispositif d'accompagnement « bonifié » à destination des propriétaires des immeubles de la rue Jeanne d'Arc et de la rue Gambetta (côté impair), et **arrête** à cet effet le périmètre concerné. A partir du 1^{er} Janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2014, les opérations comprises dans ce secteur pourront donc bénéficier des aides suivantes :

- ◆ plafond subventionnable des travaux : 20 000 €
- ◆ taux d'intervention communal :
 - 50 % pour les bâtiments remarquables représentant une subvention maximale de 10 000 €
 - 40 % pour les bâtiments intéressants représentant une subvention maximale de 8 000 €
 - 30 % pour les immeubles d'intérêt moyen représentant une subvention maximale de 6 000 €
 - 50 % pour les murs répertoriés représentant une subvention maximale de 10 000 €

Après appel à concepteur, Le Conseil Municipal **décide de confier** à Madame Valérie LEGRAND, Architecte, le suivi-animation de l'opération Centre Ancien Protégé pour les années 2012-2013-2014 et approuve à cet effet la convention à intervenir sur la base d'une rémunération annuelle de 11 201,34€ TTC indexable annuellement sur l'évolution de l'indice ingénierie.

AFFAIRES SOCIALES

INSTALLATION DU CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE 18 BLD DU COLLEGE

Suite à la demande du Centre Médico Psychologique qui occupe actuellement des locaux de la ville situés Place de l'Hôtel de Ville, le Conseil municipal **donne son accord** pour que ce service s'installe au 18, bld du Collège (2^{ème} étage) avec effet au 1^{er} janvier 2012 et autorise Monsieur le Maire à signer à cet effet le bail à intervenir sur les bases d'un loyer trimestriel actuellement de 1 949,69 €.

AMENAGEMENT URBAIN

REFECTION DE LA RUE JEANNE D'ARC – PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LE SIAEP POUR LES RÉSEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Les travaux de la rue Jeanne d'Arc vont commencer début janvier. Après avoir pris acte du coût estimatif des travaux de voirie et de réfection des réseaux électriques ainsi que de l'éclairage public (environ 140 000 € H.T.), le Conseil Municipal **approuve** la convention à intervenir avec le SIAEP d'Ernée fixant la participation financière de la commune aux travaux d'eau potable et d'assainissement à 34 800 €.

Il est par ailleurs convenu avec le SIAEP qu'en fonction des besoins il pourra être procédé, dans le cadre des prochains projets et dans la limite d'un crédit maximum de 12 750 €, à des contrôles par caméra des réseaux assainissement afin d'en évaluer les coûts de remise à niveau et d'établir une programmation .

JEUNESSE

FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS – REVISION ANNUELLE DES LOYERS AU 1^{er} JANVIER 2012

Le Conseil Municipal à l'Unanimité **fixe**, à compter du 1er Janvier 2012, les loyers du F.J.T. comme suit :

* Type 1 bis : **346,80 €**

* Chambre : **255,00 €**

ce qui représente une augmentation de + 1,90% par rapport à 2011 étant précisé que ces loyers s'entendent toutes charges comprises hors redevance des ordures ménagères laquelle est fixée pour 2012 à :

* pour une Chambre : **à 6,58 €/mois**

* pour un Studio : **à 9,20 €/mois**

ADHESION DE LA COMMUNE A L'OPERATION « CHEQUIER JEUNES COLLÉGIENS » INITIÉE PAR LE CONSEIL GENERAL DE LA MAYENNE

Le Conseil Général de la Mayenne a mis en place depuis la rentrée scolaire 2011-2012 un « chéquier jeunes collégiens » destiné aux élèves domiciliés en Mayenne et scolarisés en classe de 3^{ème} dans les collèges publics et privés du Département.

Ces chèques sont utilisables pour découvrir et pratiquer des activités sportives, culturelles et de loisirs.

Le Conseil Municipal **décide d'intégrer** le cinéma d'Ernée, et si possible les animations du service jeunesse, dans ce dispositif afin de permettre aux collégiens de régler les entrées cinéma délivrées par le service jeunesse ou la bibliothèque, et de participer aux activités du service jeunesse, par chèques « jeunes collégiens ».

* **et autorise** à cet effet Monsieur le Maire à signer la convention d'affiliation à intervenir avec le Conseil Général de la Mayenne

GESTION DU PERSONNEL

MODIFICATION N° 6 DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR PROMOTIONS INTERNES

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique en date du 24 novembre, le conseil municipal **décide d'ouvrir**, afin de promouvoir à l'ancienneté deux agents communaux, les grades suivants à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (au lieu de 2^e classe)
- 1 poste de technicien (au lieu d'adjoint technique principal 1^{ère} classe)

AFFAIRES FINANCIERES

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX 2012

L'inflation pour 2011 étant estimée entre 2,1% et 2,5 %, sur proposition des commissions concernées, le Conseil Municipal , à l'Unanimité **décide d'augmenter** de façon générale d'environ 2% pour 2012 les tarifs des services communaux suivants :

- accueil de loisirs des Bizeuls et des Châtelets ainsi que le cocktail sport
- garderie Gavroche
- prestations et concessions cimetièrre
- aire d'accueil des gens du voyage (sauf prix du m3 eau potable + 4%)
- locations de divers matériels
- locations de salles, étant convenu que :

* la maison des randonneurs et le gîte seront désormais ouverts l'hiver suite aux travaux de remplacement des huisseries effectués.

* la salle E' du Cosec (salle carrelée) sera louée au public en remplacement de la salle du camping

En revanche le Conseil Municipal **décide de ne pas augmenter** :

- les droits de place (marché hebdomadaire sur la demande de la commission ainsi que les autorisations de débailage et terrasses des commerçants qui avaient été revus en juillet 2011)
- les jardins familiaux
- le pont-bascule de la Mission (pour tenir compte des prix des communes voisines)

AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Le Conseil Municipal, après exposé et à l'Unanimité décide :

* **de proroger** son adhésion au portail « Achats Publics 53 » pour 2012 (appel d'offres par internet)

* **d'ajuster** les prévisions budgétaires 2011 comme suit :

En section de fonctionnement : prise en compte des dernières décisions du Conseil Municipal pour 4 606 € (concerne le projet arts visuels à l'école, indemnisation déboisement ligne THT et gérance du cinéma 2010).

En section d'investissement à concurrence de 2 451 061,33 € :

* abondement des opérations non affectées (concerne le programme zones humides, les études d'urbanisme et l'opération Centre Ancien Protégé).

* report en 2012 de l'aménagement du square Renault-Morlière

* réduction de divers travaux sur bâtiments communaux

* modification du programme de voirie urbaine (réalisation d'une seule tranche de la rue Blériot, et lancement des travaux de parking rue Massenet et de la rue Jeanne d'Arc)

* réalisation d'un éclairage de sécurité place Noë Guesdon (deux passages piétons)

* installation de serres chaudes rue A. Paré

* mise en place d'une 1^{ère} tranche de financement de la salle de sports, y compris démolition locaux du camping,

* mise en place du financement de la nouvelle gendarmerie

L'ensemble de cette décision portant sur l'investissement nécessitant le recours aux prêts suivants :

- réalisation d'un emprunt de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne – taux 4,56% - durée 15 ans
- réalisation d'un emprunt de 1 000 000 € auprès du Crédit Mutuel – taux 5,29 % - durée 20 ans

étant convenu que ces deux prêts sont réalisés par anticipation sur le budget 2012 (et qu'il ne sera donc pas fait d'autres prêts en 2012)

sur le budget développement local à concurrence de 6 000 € pour travaux sur bâtiments industriels.

Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire

Corinne MERZOUK

Gérard LEMONNIER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.